

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi onze septembre, à vingt et une heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, CORDUAN Jean-François, BOUCHARDON Anne, THOMAS Anne, BERTHELOT Anthony

ABSENTS excusés : MONTESTIER Aurélien, HAVEZ Sandrine, MEROT Auguste, KERMOAL Anita, BARAQUIN Emmanuelle

Secrétaire de séance : Anne BOUCHARDON

Date de convocation : 04 septembre 2026

.

2026_09_06 – Délibération pour le choix du bureau de contrôle et coordination SPS pour l'extension de la mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de l'extension de la mairie, il est nécessaire de faire appel à un bureau de contrôle ainsi qu'un coordinateur SPS.

3 entreprises ont été contactées afin de réaliser des devis : SOCOTEC, QUALICONSLT, DEKRA.

2 entreprises ont répondu à la demande de devis :

	SOCOTEC	DEKRA
Bureau de contrôle	6 470 €	6 329.25 €
Coordination SPS	5 400 €	4214.65 €
Coût mois supplémentaire	340 € HT/mois	420 € HT/mois
Total (hors mois supplémentaire)	11 870 €	10 543.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir** l'entreprise **DEKRA** pour les missions de bureau de contrôle et coordinateur SPS pour un montant total de 10 543.90 € HT (+ 420 € HT/mois en cas de mois supplémentaire de chantier).
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

Le Maire,

Michel LE DUAULT

Extrait certifié conforme

